

**DECISION DE MADAME LA VICE-PRESIDENTE
DU CCAS DE VIAS**

PRISE CONFORMEMENT A L'ARTICLE

R 123-21

DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Décision n° : 2026-02

Objet : Spectacle des seniors 2026 (goûter spectacle)

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°2026-04-20-1c du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en date du 20 avril 2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'organiser le Goûter spectacle des seniors 2026, et que dans cette optique un contrat d'engagement doit être signé avec « MAD Spectacles », représentée par Monsieur ALBELLA Elian en qualité de Président responsable artistique de la troupe « les 1001 ladies », demeurant au 9 place du Quai 34120 Tourbes, pour une représentation le mercredi 9 décembre 2026 au théâtre de l'Ardillon à Vias.

DECIDE

ARTICLE 1 : Objet

De signer le contrat d'engagement avec « MAD Spectacles », représentée par Monsieur ALBELLA Elian en sa qualité de Président responsable artistique de la troupe « les 1001 ladies », demeurant au 9 place du Quai 34120 Tourbes, pour une représentation le mercredi 9 décembre 2026 au théâtre de l'Ardillon à Vias.

ARTICLE 2 : Prix

De régler la prestation s'élevant au prix de 2800,00 euros TTC (charges sociales et salaire inclus) à la troupe « les 1001 ladies », qui sera imputée au chapitre 6232 du budget du CCAS.

ARTICLE 3 : Exécution

Madame la Vice-Présidente et le Trésorier Municipal de la ville de Vias sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil Municipal.

Ainsi fait et décidé le 8 septembre 2026

Madame Alice GONZALEZ
Adjointe au Maire,
Vice-Présidente du CCAS

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le 08/09/2026
Publié le :

